

PROCES VERBAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 juillet,

Le Conseil Municipal d'Asnières-sur-Nouère, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, à 19h15, sous la présidence de Madame Chantal DOYEN-MORANGE.

Date de convocation : 18.07.2025

Nombre de conseillers : en exercice : 15

présents : 8

votants : 13

Présents : Chantal DOYEN-MORANGE, M. Thierry BOUILLEAU, Mme Chantal BESSON, Viviane MALIVERT, Audrey MAGREZ RABAUD, M. Jean-Paul RABAUD, Sylvie TAMASSY, Annie VIGREUX.

Absents : Mylène BOUGNON a donné pouvoir à Thierry BOUILLEAU, Brigitte GAUTHIER a donné pouvoir à Chantal DOYEN MORANGE, Mme Elodie PERONNEAU a donné pouvoir à Chantal BESSON, M. Philippe MARCOMBE a donné pouvoir à Jean-Paul RABEAU, Christophe BARBARI a donné pouvoir à Annie VIGREUX.

Excusés : Wilfried BEAUZIL, Yann CHOPINET

Secrétaire de séance : Thierry BOUILLEAU

2025 07 001- OBJET : APPROBATION DU MONTANT VERSER A LA SOCIETE LMS DANS LA CADRE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE PROJET DE COUVERTURE D'UN TERRAIN DE TENNIS ET D'UNE PARTIE DU BOULODROME EN PANNEAU PHOTOVOLTAÏQUE

Madame le Maire rappelle tous les éléments de contexte déjà présentés lors du Conseil du 7 juillet dernier et fait part au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver le versement de compensation pour défaut de rentabilité au profil de la société LMS.

Cette indemnité s'élève à 45 000 €. Elle sera versée sous forme de « subvention » en fonctionnement au chapitre 65.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de compensation pour défaut de rentabilité au profil de la société LMS.

L'ordre du jour étant épuisé Madame Le Maire demande s'il y a des questions.

La séance est levée à 20 heures.